



## Logistique passage témoin aux assises

Par **Popo12**, le **05/01/2025** à **15:39**

Bonjour,

Je suis appelée en tant que témoin a un procès d'assises ou la personne accusée est un ex compagnon.

Étant tétanisée a l'idée de devoir participer à ce procès Je voudrais avoir des informations logistiques sur mon passage,

Vais je être en présence d'autres témoins dans la salle d'attente, serais-je face a l'accusé et a la victime, qui me posera des questions? Les questions vont elles être très intimes ?

Serai je tenue informée du verdict a l'issue du procès ?

Merci par avance

Par **Marck.ESP**, le **05/01/2025** à **20:53**

Bonsoir et bienvenue

Selon les tribunaux, vous pouvez effectivement être dans la même salle d'attente que les autres témoins.

Après votre passage à la barre, vous pouvez (sauf exception) rester pour suivre la du procès et donc être informée, car en général, en tant que témoin aux assises, vous n'êtes pas automatiquement informée du verdict

En principe, vous ne serez pas face à face avec l'accusé ou la victime pendant votre témoignage. Vous déposez à la barre, face aux juges, aux jurés et aux avocats. Cela permet de préserver votre sécurité et de limiter les tensions.

Bon courage.